



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

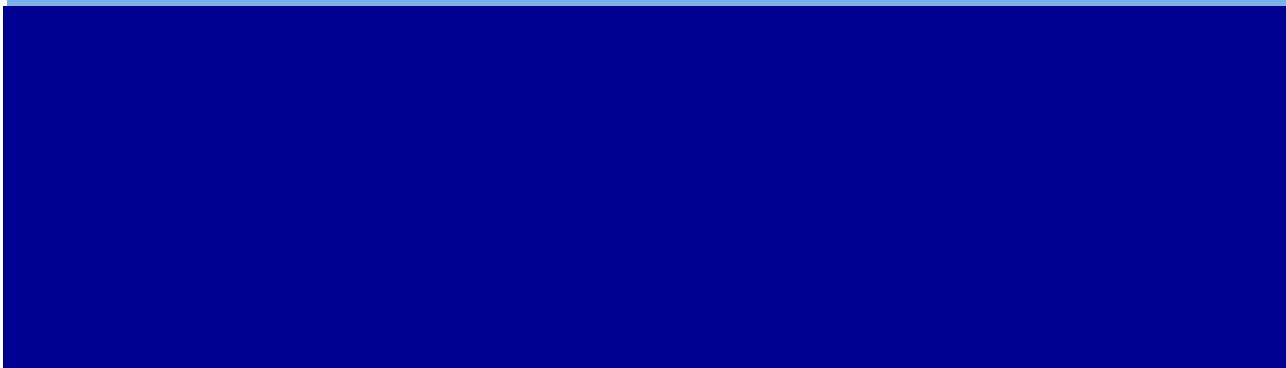
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

RAPPORT DU JURY

Concours professionnel pour l'accès au
grade de technicien supérieur en chef du
développement durable

Session 2025



Rédacteur

M. Alain LESPINE, Ingénieur des travaux publics de l'État, Président du jury avec la contribution de l'ensemble des membres du jury national.

Références intranet et internet :

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/technicien-ne-superieur-e-chef-du-developpement-durable-tscdd-concours-professionnel>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES	5
B. CALENDRIER DES EPREUVES	5
C. STATISTIQUES.....	6
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	7
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	7
B. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	8
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	9
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	10
B. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	11

Rapport général du président du jury

M. Alain LESpine, Ingénieur des travaux publics de l'État

Concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable - Session 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable (TSCDD) comporte deux épreuves. Une épreuve écrite d'admissibilité (épreuve n° 1) et une épreuve orale d'admission (épreuve n° 2).

À l'inscription, le choix de la spécialité retenue par le candidat détermine le programme de l'épreuve d'admissibilité. Ce choix est obligatoire et définitif. Les candidats doivent choisir entre une de ces trois spécialités :

- techniques Générales (TG) ;
- exploitation et Entretien des Infrastructures (EEI) ;
- navigation, Sécurité Maritime et Gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG).

Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 6 sur 20 à une des épreuves est éliminatoire.

Épreuve n° 1 : Épreuve d'admissibilité obligatoire

Questionnaire (durée : 2 h – coefficient 3) :

L'épreuve consiste à répondre, par un court développement, à une série de quatre questions à partir d'un dossier comportant des documents relatifs aux politiques portées par les ministères chargés de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement.

Cette épreuve est destinée à mesurer les connaissances du candidat et à évaluer les compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse.

Épreuve n° 2 : Épreuve d'admission obligatoire

Entretien avec le jury (durée : 25 min – coefficient 4) :

Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de 5 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation.

Pour cette épreuve, seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier RAEP n'est pas noté.

Par arrêté ministériel du 8 avril 2025, le nombre total de postes offerts en 2025 a été fixé à 83 postes :

- 65 pour la spécialité Techniques Générales (TG) ;
- 14 pour la spécialité Exploitation et Entretien des Infrastructures (EEI) ;
- 4 pour la spécialité Navigation, Sécurité Maritime et Gestion de la ressource halieutique et des espaces marins et littoral (NSMG).

A. Textes réglementaires

Le concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable, session 2025, a été organisé conformément :

- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant dispositions relatives au statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- à l'arrêté du 9 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable ;
- au décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
- à l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;
- à l'arrêté du 8 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ce concours ;
- à l'arrêté du 8 septembre 2025 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable, ouvert au titre de l'année 2025 ;
- à l'arrêté du 13 octobre 2025 complétant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable, ouvert au titre de l'année 2025.

Vérification des conditions d'inscription :

La vérification des conditions requises pour concourir intervient au plus tard, à la date de nomination.

Il ressort de ces dispositions que :

- la convocation des candidats aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription ;
- lorsque le contrôle des pièces fournies montre que des candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ils ne peuvent être nommés au grade sur lequel ils postulent (art. L 325-37 du code général de la fonction publique).

B. Calendrier des épreuves

La période d'inscription pour la session 2025 du concours professionnel a été fixée du 6 mai 2025 au 10 juin 2025.

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le jeudi 11 septembre 2025 dans 15 centres d'examen¹ et les épreuves orales d'admission se sont déroulées du lundi 1er décembre au vendredi 5 décembre 2025 à la Maison des Examens, à Arcueil (94).

La publication des résultats d'admission a eu lieu le 11 décembre 2025.

C. Statistiques

Spécialités	Sexe	Inscrits	Convoqués admissibilités	Admissibilité			Admission			
				Présents	Absents	Admissibles	Présents	Absents	Admis LP	Admis LC
TG	H	248	248	197	51	74	70	4	39	10
	F	130	130	102	28	44	43	1	26	5
	Sous total	378	378	299	79	118	113	5	65	15
EEI	H	79	79	68	11	30	30	0	10	3
	F	15	15	11	4	7	7	0	4	0
	Sous total	94	94	79	15	37	37	0	14	3
NSMG	H	21	21	21	0	9	9	0	3	3
	F	3	3	2	1	1	1	0	1	0
	Sous total	24	24	23	1	10	10	0	4	3
TOTAL		496	496	401	95	165	160	5	83	21

Sessions antérieures :

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Inscrits	583	566	611	554	535
Présents	464	457	516	465	365
Admissibles	208	158	194	185	157
Admis sur LP	75	71	92	90	81
Admis sur LC	9	16	10	16	7

¹ La liste des centres d'examen est consultable sur le site internet du ministère rappelé en page 2 du présent rapport

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le jury national était composé de 4 membres (dont le président), de corps et grades variés, avec à minima un spécialiste dans chaque spécialité du concours, il a été complété de 3 membres pour la correction des copies de l'épreuve écrite.

Les membres du jury national ont procédé à la conception de sujets conformes au programme : élaboration pour chaque spécialité d'un dossier composé de différents types de documents (supports de presse, documents de communication, notices techniques, textes administratifs et réglementaires, schémas et graphiques). Ces documents étaient tous en lien direct avec le sujet.

L'épreuve écrite, pour chaque spécialité, a été structurée autour de quatre questions progressives de difficulté croissante, avec des réponses attendues de longueur variable, allant de 5 lignes pour la première question jusqu'à 30 lignes pour la dernière. Les informations essentielles pour répondre étaient présentes dans les documents fournis. La dernière question demandait aux candidats de rédiger une note ce qui supposait une approche structurée et synthétique.

Ces questions ont pour objectif de s'assurer des capacités de compréhension, d'analyse et de synthèse du candidat.

Comme les années précédentes, dans leurs corrections, les correcteurs ont apporté une attention particulière à la forme : respect des consignes, notamment du nombre de lignes, qualité orthographique et syntaxique, choix d'un vocabulaire adapté, clarté du propos et de l'argumentation.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Ces observations s'adressent aux candidats des 3 spécialités.

La compréhension du sujet est globalement bonne mais le jury note un manque de hauteur de vue. Certains candidats, notamment en spécialité techniques générales (TG), n'ont pas saisi l'objectif d'une note opérationnelle illustrée.

Le jury observe une utilisation des éléments factuels avec toutefois des exemples concrets peu mobilisés malgré leur présence dans le dossier.

L'analyse des documents est trop souvent superficielle, en particulier pour les deux dernières questions. Certains documents n'ont pas été compris par une majorité des candidats. Quelques copies sont très analytiques, toutefois elles restent minoritaires.

Le jury observe un bon esprit de synthèse pour les copies les plus analytiques. Cependant, un nombre important de candidats peine à synthétiser sans recopier les documents.

Concernant la dernière question portant sur la rédaction d'une note, moins de 50 % des copies respectent le formalisme d'une note administrative dont la forme et la posture sont souvent mal maîtrisées.

L'épreuve ne consiste pas à mettre en exergue un niveau de compétence ou d'expertise dans le domaine. Le jury recherche les qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction du candidat. Les éléments de réponse attendus se trouvent dans les documents. Les éléments exogènes ne sont pas notés, en revanche, ils perturbent la synthèse et la clarté du propos et entraînent donc très souvent une baisse de la note.

Les candidats doivent respecter la longueur maximale des réponses annoncée. Les candidats qui n'ont pas respecté cette consigne ont été pénalisés pour garantir l'égalité de traitement avec ceux qui l'ont respecté.

Pour une grande majorité, les copies sont lisibles et bien présentées. Quelques copies manquent d'aération et de structuration. Le jury note une hétérogénéité dans la qualité rédactionnelle avec globalement peu de fautes conséquentes.

B. Conseils aux candidats

Le jury recommande de lire toutes les questions et tous les documents en lecture rapide, avant de commencer à rédiger, pour éviter les hors-sujets et pour déceler les différents documents qui peuvent contenir des éléments de réponse à une même question. Une formation à la lecture rapide peut être utile.

Après avoir lu et compris la question, le candidat doit collecter les informations, situées dans les textes et nécessaires à la réponse, procéder à une analyse méthodique de ces informations, effectuer un tri, malheureusement rarement réalisé et, enfin agencer ces informations pour que la réponse ait du sens.

Les bons candidats ont manié judicieusement le fragile équilibre entre paraphrase et réécriture synthétique en répondant à la question de manière précise et bien sûr sans fautes. Cette méthode permet au jury de déceler une bonne compréhension du sujet par le candidat.

Compte tenu de la progressivité des questions et donc du barème, il est recommandé de conserver du temps pour les deux dernières questions, qui nécessitent davantage d'analyse, de synthèse et demandent, pour la dernière, un apport personnel.

Quelques recommandations complémentaires sur la réponse aux questions :

- observer les consignes pour bien cerner le contexte spécifique dans lequel s'inscrit chaque question ;
- lire attentivement les questions ;
- comprendre les documents et s'en détacher en identifiant clairement les attentes de chaque question, afin de répondre pleinement aux consignes, sans extrapoler inutilement ;
- se munir d'un surlieur pour retenir tous les points essentiels des documents ;
- hiérarchiser les informations clés et prioriser la précision pour chaque réponse ;
- produire une analyse argumentée, au-delà d'une simple reprise d'éléments présents dans les documents en évitant les copié-collé ;
- faire un plan rapide avant la rédaction ;
- synthétiser efficacement et illustrer ses propos par des exemples précis ;
- soigner la rédaction et la présentation ;
- relisez vos copies en gardant au moins 10 minutes pour la relecture.

Pour avoir une écriture lisible et correcte le jour de l'épreuve, les candidats sont invités à s'entraîner en amont du concours. Les écrits actuels sont essentiellement rédigés à l'ordinateur avec correcteurs orthographique et grammatical intégrés. Il convient de reprendre le réflexe d'écrire « à la main » en se relisant. Les ratures, les fautes d'orthographe et de grammaire, le manque de lisibilité de l'écriture et l'absence de compréhension de la réponse sont notés défavorablement.

Il est utile de rappeler que des formations-préparations aux épreuves de concours sont organisées par le ministère. En termes de méthodologie, elles apportent généralement une aide aux candidats.

Il est attendu d'un technicien supérieur en chef du développement durable une qualité rédactionnelle irréprochable. Ses futures productions écrites pourront faire l'objet d'une diffusion départementale, régionale ou nationale.

Enfin, il est vivement conseillé aux futurs candidats de lire les rapports du jury du concours professionnel des sessions précédentes. Ils y trouveront de précieux conseils, toujours d'actualité, pour préparer les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le jury s'est réuni le 15 octobre 2025 et a établi la liste des candidats admissibles par spécialité. Les résultats ont été publiés le vendredi 17 octobre 2025 sur le site du ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique :

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/technicien-ne-supérieur-e-chef-du-développement-durable-tscdd-concours-professionnel>

Pour information, la moyenne des copies est de 10,37/20.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Le jury national a été complété de 12 examinateurs pour l'organisation des auditions.

Dans chaque sous-jury, l'accueil du candidat par le jury a été bienveillant, les règles de l'épreuve ont été rappelées, l'écoute a été attentive, certaines questions étaient préparées à partir du RAEP, d'autres rebondissaient sur les propos du candidat. Tous les candidats ont pu répondre à une mise en situation, ce qui a permis d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un technicien supérieur en chef du développement durable.

Sept candidats ont eu recours à la visioconférence. Concernant les Outre-mer, les visioconférences ont été planifiées en tenant compte des décalages horaires.

A noter qu'il est très apprécié de prévenir les organisateurs du concours en cas de désistement afin d'éviter une attente inutile par les membres de jury. De même, un léger retard peut être admis sous réserve d'en avoir informé le bureau des recrutements par concours (RM1). Le cas contraire, aucun retard ne sera accepté et le candidat sera éliminé du concours.

La prise en compte du retard des candidats dû aux difficultés de transports a été intégrée au mieux selon les possibilités des plannings d'audition mais il appartient aux candidats de prendre toutes les dispositions nécessaires, en amont, afin de se présenter aux épreuves conformément aux informations précisées par convocation.

Le jury rappelle que l'épreuve d'admission consiste en un entretien avec des examinateurs visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur en chef du développement durable et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier RAEP était à envoyer pour le 7 novembre 2025 à 23h59 (heure de Paris) au plus tard.

Si le dossier RAEP n'est pas noté, il doit toutefois permettre au jury de mieux appréhender le parcours professionnel du candidat.

La partie projection/motivation est trop peu exploitée. La majorité des candidats expriment le souhait de prendre plus de responsabilité. Il convient d'innover et de se démarquer de manière à « interroger » le jury. Les candidats sont invités à exprimer leur désir profond, et si celui-ci est « de prendre plus de responsabilités », alors une description appuyée d'exemples concrets est attendue. Il est entendu que ces exemples en vue de l'épreuve orale sont maîtrisés.

Le souhait de rester sur son poste peut s'entendre, mais il faut le justifier, l'expliquer et décrire les évolutions potentielles du poste pour accueillir un technicien supérieur en chef du développement durable. Il en est de même pour le maintien d'un lauréat dans son domaine d'expertise. En revanche, il est maladroit de conclure son exposé en considérant que le concours vient valider l'expérience professionnelle passée. En passant, le concours professionnel de technicien supérieur en chef du

développement durable, le candidat est évalué sur ses prestations aux épreuves écrite et orale et non sur son parcours professionnel, contrairement à une promotion par le biais d'une inscription au tableau d'avancement.

La deuxième partie du RAEP, intitulée « Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché » doit être rédigée avec un soin particulier en reflétant la personnalité du candidat et ne doit en aucun cas être une redite de la première partie exposant le tableau des différents postes. Le candidat pourrait exposer, par exemple, les faits marquants de sa carrière où son implication serait en lien avec son aspiration à devenir technicien supérieur en chef du développement durable.

Les meilleurs RAEP sont structurés, synthétiques, aérés, originaux et mettent en perspective les compétences acquises et l'articulation avec le collectif de travail. Les candidats présentent une véritable projection dans le grade de technicien supérieur en chef du développement durable en lien avec leur parcours professionnel. La fiche de présentation de chaque annexe est claire et synthétique. Elle identifie le rôle précis du candidat et non pas celui du groupe de travail auquel a participé le candidat. Les annexes elles-mêmes sont judicieusement choisies (des extraits de documents sont plus pertinents qu'un rapport complet).

Il faut être vigilant à la cohérence entre le RAEP et l'épreuve orale. Pourquoi évoquer dans le RAEP des expériences anecdotiques ou des faits marquants que le candidat n'est pas en mesure d'expliquer à l'oral ? Le RAEP doit aider le candidat.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

De façon générale, les candidats ont fait preuve d'une certaine aisance à l'oral, et ont su mettre en avant la diversité de leur parcours professionnel.

La présentation des candidats

Les présentations étaient globalement bien préparées, structurées et réalisées dans les délais. La plupart des candidats ont suivi un déroulé clair (poste actuel, parcours, compétences, perspectives) et ont su relier missions et compétences, surtout lorsqu'ils utilisaient des exemples concrets.

Les principales difficultés observées concernent la mise en avant insuffisante des enjeux des postes et des compétences acquises, ainsi que des présentations parfois trop récitées ou perturbées par le stress. Certains candidats ont eu des difficultés à gérer leur temps ou ont parasité leur discours par des commentaires inutiles (« je vais trop vite », « j'ai oublié... »).

La clarté du projet professionnel, la cohérence du parcours et l'explication des motivations ont été particulièrement appréciées. Une meilleure gestion du stress, une expression plus posée et une valorisation plus précise des compétences permettraient d'améliorer encore la qualité des présentations.

L'entretien :

La partie entretien était logiquement plus hétérogène.

La connaissance des missions, des métiers et des politiques publiques

Les candidats maîtrisent généralement bien leur domaine technique et connaissent correctement les services déconcentrés, notamment les DIR. Cependant, beaucoup manquent de recul, de curiosité et de vision globale sur les politiques publiques et l'organisation du ministère. Ils éprouvent souvent des difficultés à présenter de manière synthétique leurs missions et celles de leur service, donnant des réponses floues ou trop anecdotiques. La connaissance des politiques ministérielles reste inégale : l'intérêt

pour la transition écologique est présent, mais les réponses restent souvent superficielles ou centrées sur des exemples très locaux.

Les candidats les mieux évalués sont ceux capables de s'informer sur l'actualité, de dépasser leur périmètre technique, de comprendre les enjeux institutionnels (administration centrale, rôle du préfet) et de formuler un avis personnel argumenté. À l'inverse, les moins performants évitent les questions difficiles, manquent de vulgarisation et ne contextualisent pas leurs actions.

La capacité à prendre du recul, à synthétiser, à communiquer clairement et à élargir ses connaissances constitue le principal facteur de distinction entre les candidats.

La mise en situation

Les candidats ont globalement montré une bonne capacité de réflexion et une attitude posée. Leurs mises en situation sont généralement méthodiques, organisées en étapes, et de qualité satisfaisante. Toutefois, un nombre important d'entre eux ont tendance à s'en remettre trop systématiquement à des aides extérieures (assistante sociale, médecine de prévention), parfois même dans des situations qui ne l'exigent pas.

Les candidats les mieux valorisés sont ceux qui savent prendre position, montrer à la fois écoute et compréhension, tout en s'affirmant lorsque le cas le requiert. Ils adoptent une approche plus pragmatique, établissent le lien entre les droits et obligations des fonctionnaires et les moyens réellement disponibles, et sont capables de prioriser les actions en intégrant les différents acteurs (agents, hiérarchie).

La qualité de la gestion humaine, la capacité à conduire le changement, l'analyse élargie à plusieurs hypothèses, le recours pertinent à des exemples vécus ont également été appréciés.

En résumé, si le fond est souvent solide, une amélioration est attendue dans la capacité des candidats à décider par eux-mêmes en rendant compte à la hiérarchie et à mobiliser l'aide extérieure de manière plus mesurée et pertinente.

Le projet professionnel

La majorité des candidats manque d'une vision à moyen terme de leur parcours professionnel. Beaucoup se présentent au concours dans une logique générale d'« évolution », sans projet clairement défini ni justification précise de la valeur ajoutée de leur profil. Si certains ont réfléchi à leur orientation, d'autres ne savent pas encore vers quels types de postes, de missions ou d'environnements professionnels ils souhaitent s'engager, se contentant de mettre leurs compétences au service de l'État.

Il est également regrettable que de nombreux candidats envisagent de rester sur leur poste actuel, sans saisir le concours comme une opportunité de sortir de leur zone de confort. Lorsque le projet professionnel a été travaillé, il manquait parfois de précision, se limitant à un service ou à un domaine technique trop large.

Les candidats les plus convaincants sont ceux disposant d'un projet professionnel structuré, cohérent avec leur parcours, affirmant clairement leurs préférences et identifiant des postes concrets sur lesquels ils sont en mesure d'apporter une réelle plus-value.

B. Conseils aux candidats

Les candidats sont souvent techniquement compétents mais doivent améliorer leur capacité de synthèse, leur curiosité institutionnelle et leur aptitude à prendre du recul et à communiquer clairement sur les finalités et les politiques publiques pour se démarquer.

Les prestations des candidats montrent la nécessité de renforcer la prise de parole, en adoptant un discours plus dynamique, fluide et enthousiaste, tout en respectant strictement les attendus du concours.

Tout d'abord, certains candidats n'ont pas pris en compte la réforme de la durée de présentation, désormais fixée à 5 minutes au lieu de 10. Ce manque de préparation donne une impression de méconnaissance des consignes du concours. Il est donc indispensable de lire attentivement les instructions et de structurer une présentation concise incluant le parcours et les perspectives professionnelles.

Si les candidats maîtrisent globalement leur environnement professionnel proche, leurs réponses deviennent moins précises dès lors qu'elles s'éloignent de leur champ d'activité. Une meilleure connaissance des politiques publiques du ministère est attendue, notamment sur des thématiques majeures telles que la loi Climat et Résilience, les mobilités douces ou les politiques énergétiques.

La présentation du parcours est parfois trop rapide ou trop robotisée, traduisant un stress mal maîtrisé. Ce dernier constitue l'un des facteurs les plus discriminants entre les candidats. Il est essentiel de travailler la gestion du stress, la clarté du discours et la concision, afin de respecter le temps imparti sans omettre des éléments clés.

Dans les cas pratiques, les candidats les plus performants sont ceux qui ont su prendre de la hauteur, analyser la situation et formuler des hypothèses. À l'inverse, certaines réponses relèvent d'automatismes issus de la préparation aux concours, sans analyse managériale adaptée. Le jury attend des candidats qu'ils démontrent leur capacité à exercer de nouvelles fonctions dans le grade de technicien supérieur en chef du développement durable, et non une simple validation de l'expérience acquise.

Enfin, la posture professionnelle est déterminante : adopter une position adaptée, un ton cordial sans familiarité, répondre précisément aux questions sans les commenter, accepter les interruptions du jury et éviter les réactions déplacées. En cas d'incertitude, il est préférable de raisonner à voix haute plutôt que de se limiter à un « je ne sais pas ». Les réponses doivent être argumentées mais maîtrisées, sans être trop brèves ni trop longues, et les concepts utilisés doivent être clairement définis, en évitant l'usage de sigles non explicités.

De façon générale, les candidats décrivent dans leurs présentations ce qu'ils ont fait, mais ne font pas assez ressortir qui ils sont.

À l'instar de l'épreuve écrite, les conseils aux candidats distillés dans les rapports de jury technicien supérieur en chef du développement durable des sessions des années précédentes sont également à prendre en compte.

Le jury s'est réuni le 5 décembre 2025 et a établi la liste des candidats admis par spécialité. Les résultats ont été publiés le jeudi 11 décembre 2025 sur le site du ministère de la transition écologique :

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/technicien-ne-superieur-e-chef-du-developpement-durable-tscdd-concours-professionnel>